



Dafflon Hubert, Wüthrich Peter, Demierre Philippe, Bürdel Daniel, Vonlanthen Rudolf, Schneuwly Achim, Boschung Bruno, Moënnat Pascal, Dietrich Laurent, Defferrard Francine

Mesures s'intégrant dans un Plan de relance de l'économie fribourgeoise pourvu de 250 millions de francs au maximum à la suite de la pandémie de COVID-19

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 07.05.20

Transmission au CE : *07.05.20

Dépôt et développement

A la suite de la pandémie de coronavirus, il est indispensable que notre Canton s'implique massivement et financièrement afin d'atténuer les effets négatifs engendrés à moyen et à long terme sur l'économie fribourgeoise dans son ensemble. Nous demandons par ce mandat la mise en œuvre d'un plan de mesures économiques touchant, entre autres, les domaines ci-dessous et intégrant les mesures suivantes :

1. Formation professionnelle et digitalisation

Le marché du travail se transforme rapidement, la crise n'a fait que renforcer cette évolution. Le télétravail pratiqué à large échelle et les nouvelles formes de collaboration en relation avec la digitalisation ont mis en évidence les besoins prioritaires de l'économie qui sont :

- > le renforcement des compétences en matière de digitalisation par la mise sur pied de cours de base ou de perfectionnement et de cours en vue d'une reconversion professionnelle. Une collaboration étroite avec les hautes écoles fribourgeoises et les associations professionnelles doit être établie.
- > le développement de l'infrastructure permettant une digitalisation forte de l'économie avec le maintien de places de travail dans toutes les régions (fibre optique, etc.). Cela permettra en plus de diminuer la pression sur les infrastructures de mobilité.
- > le financement supplémentaire des cours interentreprises (CIE).
- > la reprise de coûts supplémentaires au niveau de l'organisation des CIE en lien avec la crise dans le domaine de l'organe cantonal de conduite (personnel supplémentaire, respect des normes d'hygiène, etc.)
- > la prise en charge des frais de location des associations professionnelles lors du forum Start. L'Etat crée des places d'apprentissage supplémentaires dans ses services afin d'améliorer l'accès à la formation professionnelle.

2. Innovation, recherche et développement

Il est primordial de renforcer les mesures de soutien en faveur de l'innovation, de la recherche et du développement, notamment par les canaux suivants :

- > augmentation de la dotation de la Fondation Seed Capital Fribourg ;
- > augmentation de la dotation du Fonds de soutien à l'innovation ;
- > augmentation de la dotation Capital Risque Fribourg SA.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

De plus, les conditions formelles d'octroi de ces soutiens devraient être élargies pour inclure un plus grand nombre d'entreprises innovantes.

Par ailleurs, les mandataires demandent au Conseil d'Etat d'analyser la pertinence d'étendre la Loi sur la promotion économique (RSF 900.1- LPEc), notamment dans le cadre des mesures financières et du principe d'octroi de contributions financières.

3. Fiscalité

Mise en œuvre d'outils fiscaux favorisant la prise en compte des pertes liées au COVID-19 et permettant ainsi aux entreprises, entre autres :

- > de maintenir un certain niveau de liquidités ;
- > de pouvoir, dans la mesure du possible, entreprendre les investissements planifiés.

Ces outils fiscaux peuvent, par exemple, prendre la forme d'amortissements extraordinaires.

Les mandataires demandent que ces mesures n'impactent pas les ressources financières des communes. Ils souhaitent en outre que les mesures fiscales, comme d'ailleurs l'ensemble des mesures évoquées dans le présent mandat, n'aient pas d'effet sur la baisse prévue de la fiscalité sur les personnes physiques.

Un outil fiscal spécifique sera mis en place de manière à stimuler l'extension du télétravail.

4. Bâtiments, énergies renouvelables

Soutien renforcé au programme d'efficacité énergétique des bâtiments

Le parc immobilier fribourgeois se doit d'être assaini, il en va du respect des objectifs visant la transition énergétique. Le programme d'aides aux mesures d'efficacité énergétique ainsi que l'utilisation des énergies renouvelables doivent être renforcés en doublant jusqu'à fin 2022 les subventions cantonales pour le programme des bâtiments.

Subventions augmentées pour les projets communaux pas encore validés

Pour tous les nouveaux projets communaux de construction pas encore validés par les instances communales, les subventions cantonales usuelles sont majorées de 10 % pour autant que les projets soient terminés avant fin 2025. Cette mesure s'inspire du programme mis sur pied par deux fois par la Confédération lors des deux crises économiques entre 1990 et 2000.

Renforcement des capacités de la DAEC par la sous-traitance

Les mandataires demandent que la DAEC sous-traite certains mandats au plus tôt jusqu'à fin 2022 afin d'accélérer les procédures d'adoption des Plans d'aménagement locaux (PAL) et des préavis relatifs aux permis de construire.

5. Tourisme et Gastro

Soutien à la commission marketing des partenaires touristiques fribourgeois pour un plan d'action coordonné 2020-2022.

Cette nouvelle commission n'a aujourd'hui pas de budget spécifique et les différents moyens pour le marketing en 2021 et 2022 pour les prestataires seront très réduits. Il faut doter cette commission marketing d'un budget global de 500 000 francs par année pour 2021 et 2022. Cette action visera la clientèle des prestataires (hébergement, gastronomie, lieux de visite). Ce serait une nouveauté à l'échelle du Canton.

Soutien aux événements et manifestations comme prévu dans le cadre de la nouvelle Loi sur le tourisme 2021-2022 par les taxes de séjour.

Les pertes liées à la taxe de séjour seront importantes en raison de la crise. Il s'agit de compenser ces pertes de revenus dans le cadre du plan de relance, par 1 million de francs pour les années 2021 à 2023. Cette action soutiendrait la reprise de l'activité sociale liées aux manifestations de petite et moyenne taille et soutiendrait les bénévoles actifs dans ces structures.

Augmentation sensible du fonds d'équipement touristique. Ce fonds doit aussi être disponible pour les infrastructures touristiques de base, telles que les hôtels et les centres sportifs.

L'enveloppe budgétaire globale pour le Plan de relance de l'économie fribourgeoise à la suite de la pandémie de COVID-19 et intégrant les mesures énoncées dans le présent mandat est pourvue de 250 millions de francs au maximum.

Nous remercions le Conseil d'Etat de répondre favorablement à notre mandat.

—